



## SOMMAIRE

|  | Page |
|--|------|
| Point 26 de l'ordre du jour :  |      |
| La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : rapport du Secrétaire général. | 935  |

*Président* : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

**La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : rapport du Secrétaire général**

1. M. NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Les Nations Unies sont saisies de la question de la situation en Afghanistan depuis presque deux ans. L'intervention armée soviétique en Afghanistan en décembre 1979 et la mise en place du régime actuel ont entraîné une modification qualitative dans l'environnement de la sécurité de la région et ont eu des répercussions profondes sur la paix mondiale. La situation qui en a découlé était suffisamment grave pour faire immédiatement l'objet d'un débat au Conseil de sécurité et lors de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui a eu lieu en janvier 1980.

2. Dans sa résolution ES-6/2, adoptée avec l'appui écrasant des Etats Membres, l'Assemblée générale a lancé un appel direct et dépourvu de toute ambiguïté exigeant le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères de l'Afghanistan. Elle a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils respectent la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance nationale et le caractère non aligné de l'Afghanistan et elle a reconnu le droit du peuple afghan de déterminer sa propre forme de gouvernement et de choisir son propre système économique, politique et social sans ingérence étrangère, subversion ou coercition. Elle a également demandé que soient créées les conditions nécessaires qui pourraient permettre aux réfugiés afghans de retourner volontairement dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur. L'affirmation de ces principes et de ces objectifs par l'Assemblée était en fait une affirmation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

3. Le 20 novembre 1980, lors de sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté une autre résolution — la résolution 35/37 — qui, tout en réaffirmant tous les principes et objectifs de la résolution ES-6/2, énonçait également les éléments d'une solution politique du problème afghan, y compris l'examen de la possibilité d'obtenir des garanties appropriées concernant le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de tous les Etats voisins, sur la base de garanties mutuelles et de la stricte non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. L'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de continuer d'accorder son

assistance à la recherche d'une solution politique, notamment par la désignation d'un Représentant spécial en Afghanistan.

4. L'adoption de cette résolution, avec l'appui de 111 Etats Membres, a été la preuve éclatante de la quasi-unanimité du verdict international en faveur d'une application pleine et effective des principes fondamentaux de la Charte à la situation en Afghanistan.

5. La crise afghane a reçu une attention toute particulière non seulement aux Nations Unies, mais dans un grand nombre d'autres instances internationales. Sur l'initiative du Bangladesh, une session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères a eu lieu en janvier 1980, à Islamabad, en vue d'examiner la situation en Afghanistan<sup>1</sup>. Par la suite, la onzième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad en mai 1980<sup>2</sup>, et la troisième Conférence islamique, tenue à La Mecque-Taïf en janvier 1981 [voir A/36/38], et la douzième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères qui a eu lieu à Bagdad en juin de cette année [voir A/36/42 et Corr.1] ont également discuté ce problème.

6. Les déclarations de chacune de ces conférences ont mis l'accent sur quatre principes fondamentaux, à savoir le retrait immédiat des troupes étrangères, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du caractère non aligné et islamique de l'Afghanistan, le droit du peuple afghan de déterminer sa propre forme de gouvernement, sans intervention ou ingérence étrangère, et la création des conditions nécessaires pour assurer le retour des réfugiés afghans de leur plein gré en toute sécurité et dans l'honneur.

7. Ces principes ont été réaffirmés à la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en février 1981 [voir A/36/116 et Corr.1], et lors de la réunion des Ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés, qui s'est tenue ici même à New York, les 25 et 28 septembre derniers [voir A/36/566]. Ces principes ont également été réitérés dans la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue à Melbourne en septembre-octobre dernier [voir A/36/587].

8. La réaction spontanée et sans équivoque de la communauté internationale à l'invasion massive de forces étrangères en Afghanistan, dans le but de déterminer l'issue d'une lutte purement interne, souligne bien le fait que cet événement n'est pas une simple question locale ou régionale. Elle était et demeure un grave problème dans lequel la communauté internationale a un intérêt profond, étant donné qu'il sape le caractère sacré des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et constitue une violation flagrante des normes universellement reconnues des relations entre les Etats.

9. Les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique et du mouvement des pays non alignés à l'égard de l'Afghanistan ont reçu un appui massif de la part de la communauté mondiale parce que ces résolutions et déci-

sions défendent les droits nationaux du peuple afghan et respectent ses véritables sentiments et aspirations.

10. Nous avons examiné très attentivement les propositions faites le 15 mai de l'an dernier<sup>2</sup> et le 24 août de cette année [voir A/36/457] par les autorités de Kaboul. Il est évident que ni l'une ni l'autre de ces deux propositions ne porte sur les problèmes fondamentaux de l'intervention militaire étrangère et sur la résistance populaire contre un régime imposé de l'étranger. La suggestion, contenue dans les propositions du 24 août dernier, de faire preuve d'une certaine souplesse quant à la procédure ne correspond certes pas à la rigidité qui demeure inchangée des problèmes de fond. Le but véritable de ces propositions est d'assurer un caractère légitime au régime et d'attribuer le conflit interne en Afghanistan à l'incitation de l'étranger.

11. L'Assemblée générale est pleinement consciente de la situation qui règne à l'intérieur de l'Afghanistan. La population de ce malheureux pays est bloquée dans une lutte amère pour regagner ses droits nationaux. Le caractère autochtone et national de cette lutte a été démontré aussi bien par sa ténacité que par son intensité croissante et par la durée et l'étendue de ce conflit dans le pays. Alors même que la communauté mondiale demandait de manière répétée une solution politique fondée sur les principes universellement reconnus de la Charte des Nations Unies, le conflit en Afghanistan continue de s'intensifier. Alors que les villages brûlent et que la violence se déclenche dans les villes, les malheureuses victimes de ce conflit continuent de se réfugier dans les pays voisins. Déjà, non moins du cinquième des habitants de la nation afghane tout entière ont fui leurs maisons et leurs foyers pour trouver refuge au Pakistan et en Iran.

12. Au cours des 20 mois du régime du président Taraki et du président Hafizullah Amin, le nombre de réfugiés afghans qui ont franchi les frontières du Pakistan s'est élevé à 350 000. Ce n'est qu'après l'intervention militaire de décembre 1979 que le flot de réfugiés s'est transformé en une véritable inondation. Cet exode massif se poursuit sans relâche aujourd'hui encore. Près de 2,5 millions d'Afghans, hommes, femmes et enfants, se sont réfugiés au seul Pakistan. Permettez-moi de rappeler ici ce que le Président du Pakistan déclarait dans son allocution devant l'Assemblée lors de la trente-cinquième session. Il a dit notamment :

« Aucun peuple n'abandonne volontairement le confort de sa maison et de son foyer pour faire face aux difficultés sans nombre de la vie en exil, sans de bonnes raisons. Les réfugiés afghans qui vivent sur notre sol ont été obligés de quitter leur pays car leur vie là-bas avait été rendue insupportable. La campagne de propagande bien orchestrée accusant le Pakistan d'ingérence dans les affaires intérieures afghanes n'a pas trompé le monde. Elle ne peut masquer le fait que la révolte afghane est une manifestation de la résurgence du sentiment patriotique d'un peuple fier, qui n'a jamais cédé à la domination étrangère. Je souhaite rappeler l'engagement du Pakistan de ne pas intervenir dans les affaires des autres pays et son rejet catégorique des allégations selon lesquelles le Pakistan aurait joué un rôle quelconque dans la révolte survenue en Afghanistan. » [18<sup>e</sup> séance, par. 38.]

13. Le fait essentiel de la situation en Afghanistan est que la résistance nationale du peuple afghan à l'intervention militaire étrangère se poursuit et l'a empêché d'exercer son droit de déterminer son propre destin. Tant que cette réalité ne sera pas reconnue par tous les intéressés et que des tentatives seront faites pour attribuer la résistance à une incitation et à un appui de l'étranger, aucune solution politique ne sera possible.

14. Le Pakistan a toujours adhéré à la politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. La campagne de propagande lancée contre le Pakistan et l'accusant de permettre que son territoire soit utilisé comme base d'opérations par les moudjahidin afghans ou comme route pour le commerce des armes, n'est absolument pas fondée. L'allégation concernant l'existence de camps d'entraînement au Pakistan est fabriquée de toutes pièces. Le Pakistan a déclaré maintes fois qu'il est prêt à accepter toute inspection internationale impartiale des camps de réfugiés. En fait, ces camps sont ouverts et font régulièrement l'objet de visites de représentants du HCR et d'autres organisations internationales. Le Pakistan est prêt à accorder le droit de procéder à de telles visites aux camps de réfugiés à des observateurs neutres des Nations Unies ou de l'Organisation de la Conférence islamique.

15. Les conséquences pour le Pakistan de la situation qui règne en Afghanistan, et dont nous ne sommes pas responsables, sont inéluctables et posent de graves problèmes sociaux, politiques, économiques et de sécurité pour nous. Outre l'afflux massif de réfugiés sur notre sol, il y a de fréquentes violations du territoire et de l'espace aérien pakistanais le long de la frontière internationale. Ces violations ont notamment entraîné des bombardements et des mitraillages de régions où sont situés les camps de réfugiés. Le Pakistan continue de faire preuve d'une grande retenue face à ces provocations.

16. Le Pakistan est convaincu que la situation en Afghanistan n'admet aucune solution militaire. Il n'y a d'autre choix qu'une solution politique de la crise afghane. Dans son propre intérêt comme dans l'intérêt de la paix régionale et mondiale, le Pakistan continuera de déployer tous ses efforts pour aboutir à une telle solution. Au cours des deux années passées, le Pakistan a exploré toutes les voies possibles permettant un règlement pacifique entraînant le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan et garantissant ainsi le retour volontaire des réfugiés afghans dans leurs foyers. A la suite de l'adoption de la résolution 35/37 par l'Assemblée générale, et après des consultations appropriées, le Pakistan a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Afghanistan en vue de poursuivre la recherche d'un règlement pacifique. Nous nous sommes félicités de la visite du représentant personnel du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, dans notre région, en avril et en août de cette année, et nous lui avons offert notre pleine coopération dans ses efforts visant à entamer des négociations politiques entre toutes les parties concernées.

17. Nous avons constamment tenu des consultations bilatérales avec les pays de la région ainsi qu'au niveau international, notamment avec l'Union soviétique. Dernièrement, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, dans sa déclaration au cours du débat général à la présente session de l'Assemblée générale, déclarait ce qui suit :

« C'est dans cet esprit que nous sommes prêts à laisser de côté les problèmes de procédure pour nous livrer à un échange de vues sur des questions de fond, par le truchement du Secrétaire général ou de son représentant, tout en préparant le terrain à des négociations trilatérales entre les représentants des Gouvernements du Pakistan et de l'Iran et ceux du parti démocratique populaire d'Afghanistan, dès que les circonstances s'y prêteront. » [23<sup>e</sup> séance, par. 173.]

Nous exprimons notre satisfaction au Secrétaire général et à son représentant personnel pour avoir entamé des échanges indirects entre les parties intéressées. Nous espérons que ces conversations se poursuivront et aboutiront à un dialogue véritable provoquant un élan nouveau à l'établissement de la paix et de la sécurité dans notre région.

18. Les efforts réalisés par le Pakistan pour trouver une solution politique à la crise de l'Afghanistan sont reflétés dans le rapport du Secrétaire général. Après un exposé des diverses phases du processus de consultation, le Secrétaire général conclut en disant :

« Comme l'ont montré les mesures prises au cours des récentes consultations, l'approche adoptée peut effectivement faciliter la recherche d'une solution politique équitable, qui permette au peuple afghan de décider de son propre destin, à l'abri de toute intervention et de toute ingérence étrangères. Je continuerai d'explorer toutes les possibilités qui s'offrent pour parvenir à un règlement pacifique du problème. » [A/36/653, par. 8.]

Le Pakistan partage les conclusions du Secrétaire général et est décidé à collaborer pleinement avec lui pour favoriser et accélérer le processus qu'il a mis en marche en vue d'aboutir à un règlement pacifique de la crise en Afghanistan.

19. Il faut que l'élan donné par les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique de la crise afghane soit maintenu. Le rôle important joué par les Nations Unies dans la préparation du terrain tendant à ce règlement a déjà donné quelques résultats positifs et ouvert quelques possibilités de règlement quant aux problèmes de fond. Cependant, le conflit continue de faire rage à l'intérieur de l'Afghanistan. Des hommes, des femmes et des enfants meurent encore ou fuient leurs maisons ravagées. Les conséquences humanitaires découlant du conflit ne cessent de se multiplier dans les pays voisins qui ont la responsabilité inéluctable d'offrir un refuge à ceux qui sont forcés d'abandonner leurs foyers.

20. Dans ces conditions, les Nations Unies doivent jouer leur rôle en apportant la paix et la tranquillité au peuple afghan qui souffre depuis longtemps. L'Assemblée générale a la responsabilité particulière de faire sentir à toutes les parties intéressées le poids de l'opinion internationale en vue d'aboutir à un règlement rapide qui soit conforme aux souhaits et aux aspirations du peuple afghan.

21. Compte tenu de cet objectif, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/36/L.15, au nom des auteurs.

22. Le projet de résolution a pour but de faciliter le processus d'instauration d'un dialogue en vue d'un règlement pacifique de la crise afghane. Tout comme la résolution adoptée à la précédente session, le projet réaffirme les principes fondamentaux de la Charte, qui s'appliquent à la situation en Afghanistan. Il exprime les graves préoccupations de la communauté internationale que suscitent la poursuite de l'intervention militaire en Afghanistan, qui est en contravention avec ces principes, et les problèmes sociaux et économiques posés au Pakistan et à l'Iran par la présence sur leur sol de millions de réfugiés afghans et par leur afflux accru. Le projet souligne le besoin urgent d'un règlement politique de la grave situation en Afghanistan et reconnaît l'importance des efforts réalisés à cet égard par le mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la Conférence islamique.

23. Les objectifs principaux visés dans le dispositif du projet de résolution restent conformes à ceux des résolutions pertinentes adoptées précédemment par l'Assemblée générale. Il s'agit du retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan, de la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du caractère non aligné de l'Afghanistan; du droit du peuple afghan de choisir sa propre forme de gouvernement et son système économique, politique et social, sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur, sous quelque forme que ce soit, et de la création des conditions permettant aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers, en toute sécurité et dans l'honneur.

24. Le projet de résolution envisage également des garanties appropriées concernant le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de tous les Etats voisins, sur la base de garanties mutuelles et de la stricte non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

25. Au paragraphe 6 du dispositif, l'Assemblée générale exprimerait sa satisfaction au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés à la recherche d'une solution au problème et le prierait de poursuivre ces efforts en vue de promouvoir une solution politique conforme à ses dispositions.

26. S'agissant des aspects humanitaires du problème, l'Assemblée générale renouvellerait l'appel lancé par l'Assemblée générale à tous les Etats et aux organisations nationales et internationales pour qu'ils continuent à fournir des secours humanitaires afin de soulager la détresse des réfugiés afghans. La communauté internationale a l'obligation de rester pleinement consciente des besoins humanitaires croissants des réfugiés afghans et de répondre généreusement à l'appel lancé dans le projet de résolution.

27. Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple pakistanais aux Etats Membres et à toutes les institutions internationales pour l'aide importante qu'ils nous ont apportée afin de nous permettre de faire face au gigantesque problème que pose la présence de près de 2,5 millions de réfugiés afghans. Malgré l'assistance internationale, le Pakistan doit néanmoins supporter la moitié des frais de secours aux réfugiés. En 1981, les dépenses totales supportées par le Pakistan s'élèveront à près de 200 millions de dollars. Cela représente pour nos ressources limitées un fardeau considérable.

28. Enfin, le projet de résolution veut faire en sorte que les Nations Unies demeurent saisies de la grave situation en Afghanistan et prie le Secrétaire général de tenir les Etats Membres et le Conseil de sécurité informés simultanément des progrès réalisés en vue de l'application des dispositions du projet de résolution.

29. Le projet de résolution évite la polémique. Il tient compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées et fournit une base globale à un règlement pacifique politique.

30. La gravité de la situation qui règne en Afghanistan a des ramifications bien au-delà des frontières de ce pays. La crise afghane représente une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité des Etats de la région. Elle aura des conséquences à long terme sur la paix mondiale et a déjà produit des effets néfastes sur le processus de détente.

31. Le conflit en Afghanistan doit être réglé promptement et pacifiquement pour mettre un terme aux souffrances du peuple afghan épris de paix et pour apaiser les profondes préoccupations mondiales et régionales. Cela exige de la part de toutes les parties intéressées de l'imagination et de la souplesse. La période de l'après-guerre abonde en cas de répression massive et de recours à la force brutale pour assouvir des ambitions indéfendables. Invariablement, de telles tentatives ont dû céder devant les impératifs historiques. Ce qui avait d'abord été présenté comme irréversible a fait l'objet d'accommodements et d'ajustements une fois reconnu le principe immuable de l'autodétermination nationale. Les problèmes auxquels l'Afghanistan est actuellement confronté et leurs conséquences pour les pays voisins disparaîtront une fois qu'auront été restaurés la souveraineté, l'indépendance et le statut non aligné de l'Afghanistan. Un Afghanistan indépendant et non aligné, en paix avec lui-même et avec tous ses voisins, ne peut être qu'un facteur de stabilité dans la région et certes pas une menace pour quiconque.

32. J'exprime l'espoir, au nom de ses auteurs, que le projet de résolution A/36/L.15 recevra le plein appui de l'Assemblée générale. L'obligation que nous avons d'appuyer ce projet de résolution découle de notre attachement aux principes fondamentaux de la Charte et à la paix dans le monde.

33. M. ZARIF (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement les délégations du Belize et d'Antigua-et-Barbuda à l'occasion de l'admission de ces nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies.

34. J'aborde maintenant le sujet de ce débat et je voudrais, dès le début, exprimer notre profond mécontentement et notre regret de voir que, malgré les objections résolues et bien fondées des délégations de la République démocratique d'Afghanistan et de certains autres pays, le débat sur la prétendue question afghane a été imposé à l'Assemblée générale. La délégation afghane a déjà fait remarquer que l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de ce point artificiellement créé constitue une ingérence directe et flagrante dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan et représente, par là même, une violation de la Charte. Le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte stipule :

« Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte. »

Donc, la Charte stipule clairement que les questions qui relèvent des affaires intérieures d'un Etat souverain indépendant ne peuvent et ne doivent pas être discutées contre la volonté du gouvernement et du peuple de cet Etat, sous aucun prétexte que ce soit.

35. Ce qui s'est produit en Afghanistan depuis la révolution d'avril 1978, lorsque les forces patriotiques afghanes ont renversé le régime despotique Daoud est une affaire intérieure qui relève entièrement de la juridiction du Gouvernement afghan. Il en va de même pour les événements qui se sont produits depuis le 27 décembre 1979, lorsque l'armée afghane, appuyée par le peuple d'Afghanistan, a chassé du pouvoir la clique répressive d'Amin et a rétabli les principes fondamentaux de la révolution démocratique nationale afghane.

36. Personne, pas même cette assemblée, ne peut dicter au peuple afghan quelle sorte de système politique et social il doit avoir et comment il doit gérer les affaires de son pays. Le peuple afghan lui-même a fait de façon irrévocable et décisive son choix historique; il a choisi la voie d'une transformation sociale et économique fondamentale du pays dans l'intérêt des masses laborieuses. Il a décidé de sa propre forme de gouvernement et il a choisi son système politique et social à l'abri de toute ingérence extérieure ou de quelque type de coercition que ce soit. Personne ne peut contester ce droit souverain du peuple afghan.

37. Que l'Assemblée générale ait imposé ce débat futile ne représente qu'une tentative de plus de la part des forces impérialistes, hégémonistes et réactionnaires de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et d'exercer des pressions politiques et morales sur le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Mais aucune force dans le monde ne peut obliger le peuple afghan à abandonner la route qu'il a choisie de sa propre volonté. Cet exercice de diversion des forces impérialistes et hégémonistes est particulièrement inopportun en ce moment alors que des perspectives encourageantes sont apparues pour un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan au moyen de négociations entre l'Afghanistan et le Pakistan et entre l'Afghanistan et

l'Iran. Une base réaliste pour un règlement de ce genre et la normalisation des relations entre l'Afghanistan et les pays voisins se trouvent dans les propositions faites par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan dans sa déclaration du 24 août dernier. Je parlerai de ces propositions un peu plus tard. En fait, un dialogue entre l'Afghanistan et le Pakistan s'est déjà engagé par l'intermédiaire du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Pérez de Cuéllar. Il ne fait aucun doute que ce débat injustifié et futile peut difficilement aider à créer un climat propre à faciliter des pourparlers entre les pays intéressés. Bien au contraire, cela ne fera qu'entraîner des récriminations supplémentaires et retarder le règlement politique souhaité par tous les intéressés.

38. Il est évident que ce débat est injustifié, qu'il va à l'encontre des principes fondamentaux des Nations Unies et qu'il n'a rien à voir avec les efforts réels tendant à résoudre les problèmes en suspens de notre région. Cependant, on nous a entraînés dans ce débat contre notre volonté. Pour que tout soit clair, nous voudrions formuler un certain nombre d'observations sur des questions soulevées par l'orateur précédent. Il a essayé de donner l'impression que la situation en Afghanistan constituait une menace immédiate pour la sécurité de la région et il a allégué qu'il existait une sorte de résistance nationale en Afghanistan, que le peuple combattait pour défendre sa souveraineté et son indépendance. Rien ne saurait être plus éloigné de la réalité en ce qui concerne la situation en Afghanistan. Nous savons certes bien que les milieux impérialistes et hégémonistes, de même que la réaction régionale, n'épargnent aucun effort et aucune dépense afin d'induire en erreur l'opinion publique mondiale et que leurs médias propagent toutes sortes d'allégations malveillantes et calomnieuses à propos de la situation interne de l'Afghanistan. Cette distorsion grossière des événements en Afghanistan et autour de l'Afghanistan est mise à profit par les milieux impérialistes et hégémonistes pour camoufler leurs plans d'agression aventuristes en Asie et dans le Golfe, pour augmenter leurs forces militaires dans cette région et pour justifier la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires.

39. Le premier mensonge utilisé par les médias impérialistes est l'allégation selon laquelle il existerait une vaste résistance populaire au « régime marxiste » en Afghanistan. Rien ne saurait être plus éloigné de la réalité. En fait, la résistance à la révolution afghane est le fait d'une poignée d'anciens seigneurs féodaux et de leurs valets qui, comme leurs ancêtres, ont sucé le sang du peuple afghan et ont vécu dans le luxe, condamnant le peuple à la misère et aux privations. Leur lutte contre le peuple et le Gouvernement révolutionnaire d'Afghanistan est un phénomène objectif de la lutte des classes. Ils cherchent désespérément à recouvrer leurs privilèges perdus; ils luttent non pas pour la liberté du peuple mais pour la liberté d'exploiter le peuple. Les bandes contre-révolutionnaires de mercenaires et de terroristes, venant de l'extérieur, envahissent quotidiennement l'Afghanistan, perturbant le déroulement normal de la vie de la population dont la vaste majorité appuie le pouvoir populaire, tuent des fonctionnaires du Gouvernement et du parti, des femmes, des enfants et des vieillards, détruisent et incendient des écoles et des hôpitaux, et pillent les biens du peuple et de l'Etat. Appeler ces gens des « moudjahidin » ou des « combattants de la liberté » est une insulte au sens commun. Ce sont les pires ennemis du peuple afghan.

40. L'armée afghane, la police et les forces de sécurité, appuyées par le peuple, portent coup après coup aux bandits, les capturent et les désarment. Les bandes terroristes contre-révolutionnaires auraient été éliminées depuis longtemps si elles ne bénéficiaient pas de l'appui des milieux impérialistes et hégémonistes. La résistance des forces

contre-révolutionnaires aurait cessé sans les bases ou les refuges que leur procurent des pays voisins, le Pakistan en particulier.

41. La deuxième assertion calomnieuse, c'est que le Gouvernement actuel de la République démocratique d'Afghanistan ne bénéficierait pas du soutien du peuple. Mais tout observateur impartial visitant l'Afghanistan de nos jours peut constater *de visu* que le Gouvernement révolutionnaire d'Afghanistan bénéficie du soutien croissant de toutes les couches de la population, que les fondements politiques et sociaux du gouvernement s'élargissent et se renforcent et que les organes du pouvoir populaire sont consolidés. Le peuple afghan s'est rallié au Front patriotique national. Des conférences et réunions de représentants des divers groupes et couches sociales de la population — syndicats, jeunesse démocratique, femmes démocratiques, fermiers, clergé, membres de tribus, écrivains, artistes, journalistes — se sont tenues en 1980 et 1981; toutes ont exprimé leur adhésion à l'idée d'un front patriotique national. La conférence des juristes musulmans (ulémas) et autres représentants du clergé afghan qui a lancé un appel à tous les Musulmans afghans pour qu'ils aident le gouvernement à créer le Front patriotique national a joué un rôle particulièrement important à cet égard.

42. La politique du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan se fonde également sur le respect sincère et la préservation des traditions historiques, spirituelles et culturelles et des intérêts nationaux et tribaux dans tout le pays. Aussi le gouvernement jouit-il du soutien croissant des tribus. Une *jirgah* commune des tribus Pashtun et des représentants des principaux groupes nationaux d'Afghanistan, qui s'est tenue en mai 1980, a pris la décision d'adhérer au Front patriotique national. Le 15 juin de cette année, le Congrès fondateur du Front patriotique national s'est tenu à Kaboul. Plus de 900 représentants de toutes les couches et classes sociales de la population y ont participé. Les organisations suivantes se sont associées au Front : le Parti populaire démocratique d'Afghanistan, les syndicats, les coopératives de fermiers, les tribus de la *Jirgah* suprême, le Conseil supérieur des savants et du clergé, l'Organisation démocratique de la jeunesse afghane, l'Organisation démocratique des femmes afghanes et quelques autres. Le Congrès a élu le Comité exécutif du Front patriotique national, a adopté sa constitution et a lancé un appel aux populations de la région pour qu'elles préservent la paix et la sécurité.

43. La consolidation et le renforcement du Front patriotique national, dont les piliers sont constitués par les travailleurs, les paysans, les intellectuels, les artisans, les commerçants nationaux, les ulémas patriotiques et le clergé et d'autres membres des couches laborieuses de la société, témoignent de la détermination et de la volonté de notre peuple de parvenir aux grands objectifs de la révolution *Saur*. Le Front patriotique national unit toutes les forces nationales et démocratiques, sous la direction du parti démocratique populaire d'Afghanistan, tous groupes nationaux fraternels et toutes les tribus qui résident en Afghanistan. Cette unité de toutes les forces nationales au sein du Front patriotique national constitue une terre fertile pour la participation de tous au travail de construction d'une nouvelle société et à la lutte contre la contre-révolution. La formation du Front patriotique national est un symbole orgueilleux du soutien populaire à la souveraineté révolutionnaire de l'Afghanistan et, en tant que centre de ralliement de toutes les couches de la population et de toutes les forces sociales et nationales, démontre avec vigueur que les aspirations du peuple, du parti démocratique populaire et du gouvernement sont mises en œuvre pas à pas et étape par étape.

44. La troisième assertion, c'est que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan serait contre l'Islam et « réprimerait » la religion. Mais, contrairement à cette allégation sans fondement selon laquelle l'Islam serait en danger en Afghanistan, des efforts concertés sont consentis par le gouvernement pour renforcer encore la religion sacrée de l'Islam et pour fournir toutes les installations nécessaires aux fidèles. L'article 29 des Principes fondamentaux de la République démocratique d'Afghanistan qui est la constitution provisoire du pays, stipule que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan assure et garantit aux citoyens afghans la liberté totale de la pratique de l'Islam en tant que religion sacrée des musulmans et la liberté des rites religieux pour les fidèles d'autres confessions, conformément à la loi.

45. Dans le cadre des efforts consentis par le gouvernement dans l'intérêt de la religion sacrée de l'Islam, un conseil suprême du clergé et des théologiens a été établi pour la première fois dans la longue histoire de l'Afghanistan. De même, la création d'un département des affaires islamiques témoigne de la volonté sincère du gouvernement de préserver l'Islam en tant que religion sacrée. Le Département, depuis sa création, a pris d'importantes mesures constructives pour fournir les installations destinées aux rites religieux du peuple musulman d'Afghanistan. Par exemple, les installations énormes prévues pour les *hadjds* ont permis à un grand nombre de nos compatriotes de faire le pèlerinage à la Mecque cette année. Pour ce qui est des établissements religieux, non seulement avons-nous pris des mesures pour les protéger et les maintenir, mais de nouvelles mosquées et de nouveaux lieux culturels ont été construits dans diverses villes et d'autres sont en construction. Le gouvernement, par l'intermédiaire du Département des affaires islamiques, a ainsi entrepris de vastes programmes pour la rénovation et la restauration des mosquées qui ont été endommagées par le temps ou à la suite d'actes anti-islamiques des contre-révolutionnaires. Il nous est agréable de noter que le peuple musulman d'Afghanistan, y compris le clergé et les théologiens, appuie de tout cœur les plans et les programmes du gouvernement et les mesures déjà prises tendant à alléger la misère du peuple éprouvé d'Afghanistan et en vue d'assurer la prospérité et le développement futurs du pays. L'Islam jouit du respect total en Afghanistan et les rites islamiques y sont rigoureusement observés conformément au Saint Coran. Une religion islamique authentique et pure est prêchée, et non pas celle propagée par les Etats-Unis et le Royaume-Uni qui est pratiquée par certains autres pays. Qu'il soit bien entendu que l'Islam n'est le monopole de personne — individu ou pays.

46. La quatrième assertion non fondée c'est que l'économie de l'Afghanistan serait en plein chaos et que le niveau de vie du peuple se serait dégradé. Bien au contraire, malgré les difficultés et les perturbations provoquées par les raids systématiques des bandes armées et de l'agression extérieure, l'économie afghane est relativement en bonne forme et en 1980-1981, une récolte satisfaisante de céréales de base a pu être obtenue.

47. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan consent tous les efforts possibles pour améliorer la vie des paysans et de la population rurale. Pour développer l'agriculture, qui occupe quelque 85 p. 100 de la main-d'œuvre du pays, le gouvernement a entrepris d'audacieux programmes d'ensemble. Grâce aux organisations intéressées, il a pu augmenter l'assistance technique et financière accordée aux agriculteurs et il leur a fourni des conseils techniques. La Banque de développement agricole, la Compagnie afghane des engrais chimiques et la Compagnie afghane des semences ont élargi leurs activités en fournissant aux agriculteurs des conditions de crédit avantageuses, des instruments agricoles, des semences

améliorées et des engrais, dans le cadre du plan de développement de la production agricole du pays et dans le but, en même temps, d'encourager des méthodes de culture mécanisée dans le pays. Le Département de l'expansion agricole du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire a également intensifié ses activités pour fournir les directives nécessaires aux agriculteurs en vue de les aider à accroître leur productivité en acquérant des connaissances nouvelles et modernes en matière d'agriculture.

48. A la suite de ces plans d'ensemble constructifs et des efforts concertés des paysans et des éleveurs afghans, le rendement de l'agriculture et de l'élevage ont augmenté de façon considérable par rapport aux chiffres de l'année dernière. Entre autres choses, on s'attend que la récolte de coton, qui est une récolte industrielle importante dans le pays, dépasse de 15 000 tonnes celle de l'année dernière, et que la production de sucre atteigne 10 000 tonnes de plus que l'année dernière.

49. Pour améliorer le bien-être des ouvriers et des fonctionnaires, le gouvernement a augmenté les salaires, les traitements et les allocations alimentaires, et il a pris des mesures pour améliorer les conditions de vie des classes laborieuses dans les villes. Le gouvernement accorde également beaucoup d'attention à l'enseignement et aux services de santé; l'analphabétisme des adultes est en train d'être éliminé, et un enseignement scolaire gratuit pour une période de 10 ans a été mis sur pied.

50. La cinquième assertion, c'est que le Pakistan n'aurait rien à voir avec l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et l'agression armée venant de l'extérieur. On nous a dit que les autorités pakistanaises n'étaient motivées que par un souci purement « humanitaire » et qu'elles étaient préoccupées surtout par la tragédie des « réfugiés afghans ». On nous a assuré que le Pakistan ne permet pas que son territoire serve au transit d'armes vers l'Afghanistan. Cependant, ces déclarations contredisent complètement la réalité. Il existe des preuves nombreuses et convaincantes émanant de toutes les sources possibles qui montrent que le territoire pakistanais est de plus en plus utilisé comme tremplin pour l'agression et la subversion armées contre la République démocratique d'Afghanistan. En outre, des activités hostiles à l'Afghanistan sont entreprises à partir du Pakistan, avec l'approbation tacite des autorités pakistanaises et parfois même avec leur participation directe.

51. Tout le monde sait que, immédiatement après la victoire de la révolution d'avril en Afghanistan, la plupart des éléments contre-révolutionnaires afghans et leurs chefs de file se sont enfuis au Pakistan et, avec l'aide des Etats-Unis, de la Chine et de certains régimes musulmans réactionnaires, ils ont commencé à former des bandes armées en vue de se livrer à l'agression armée et à des activités subversives contre la République démocratique d'Afghanistan.

52. Six organisations contre-révolutionnaires au moins se trouvent au Pakistan : Hezbe Islami, Jamiate Islamie Afghanistan, le Front national de la révolution islamique d'Afghanistan, le Front de libération nationale, le Mouvement révolutionnaire islamique d'Afghanistan et un groupe de Yunis Khalis qui s'est séparé de Hezbe Islami. Le siège de ces organisations est situé à Peshawar, près de la frontière pakistanaise avec l'Afghanistan. Les chefs de file de ces groupes, avec l'accord tacite des autorités, se déplacent librement dans le pays, recrutant des mercenaires. Ils ont des laissez-passer spéciaux qui leur permettent de se déplacer sans aucune restriction dans la zone frontière. Ils ont aussi des contacts réguliers avec les membres des missions des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux, de même qu'avec l'ambassade de Chine à Islamabad. Ils se rendent régulièrement dans les capitales de certains pays occidentaux ou musulmans en vue d'obtenir un appui,

des fonds et des armes. Ces groupes contre-révolutionnaires reçoivent d'abondantes livraisons d'armes modernes, de munitions et d'équipement militaire des milieux impérialistes, hégémonistes et musulmans réactionnaires.

53. Il existe cinq centres principaux d'activités terroristes contre-révolutionnaires et environ 80 camps d'entraînement plus petits, de refuges et de bases dans la région limitrophe du Pakistan. Les centres principaux sont situés à Peshawar, Chitral, Bajaur, Miram-Shah et Quetta. Une description détaillée des activités antiafghanes entreprises à partir de ces bases est donnée dans deux brochures intitulées respectivement *La guerre non déclarée* et *Le livre blanc*, publiées en 1980 par le Département de l'information et de la presse du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan qui, sur notre demande, ont été distribuées aux délégations avec le texte de ma déclaration. Les preuves fournies par ces brochures se basent sur des renseignements reçus des autorités afghanes compétentes, y compris le commandement des forces armées et de sécurité. La plupart des renseignements ont été fournis par des mercenaires et des terroristes qui ont été capturés au cours des opérations engagées contre les bandes contre-révolutionnaires.

54. Il existe de nombreuses preuves que les autorités et l'armée pakistanaises sont directement engagées dans des activités hostiles à l'Afghanistan. Non seulement elles appuient les groupes subversifs contre-révolutionnaires, mais elles organisent et coordonnent également leurs activités. Les bandes terroristes armées antiafghanes jouissent d'une liberté de mouvement totale dans la zone frontière et de l'autre côté de la frontière; elles sont autorisées à tenir des réunions et à organiser des campagnes de recrutement. Elles utilisent les presses d'imprimerie et les émetteurs radio gouvernementaux pour diffuser leur propagande anti-afghane. Les allégations incendiaires et calomnieuses des ennemis de la révolution afghane sont diffusées tous les jours de Peshawar et de Quetta par des émetteurs gouvernementaux. A Peshawar, des groupes contre-révolutionnaires publient des bulletins de propagande et des milliers d'exemplaires de brochures hostiles destinés à être distribués en Afghanistan. Hezbe Islami, à lui seul, publie huit journaux et magazines au Pakistan et en Iran. Quelques journaux et un magazine sont publiés par Jamiate Islami. Une propagande de guerre à grande échelle contre la République démocratique d'Afghanistan est donc diffusée à partir du territoire du Pakistan et avec la connivence des autorités d'Islamabad. Les autorités pakistanaises et le commandement de l'armée participent directement et activement à la formation de bandes contre-révolutionnaires et à leur infiltration en Afghanistan. Les troupes frontalières pakistanaises et leur quartier général font également passer toutes sortes d'armes et de munitions de l'autre côté de la frontière aux bandes terroristes opérant en République démocratique d'Afghanistan. Un réseau d'hôpitaux a été établi dans la région frontière du Pakistan pour les soins à donner aux terroristes et aux mercenaires blessés lors d'escarmouches avec l'armée et les forces de sécurité afghanes.

55. Le chef de l'Etat et de hauts fonctionnaires pakistanais visitent régulièrement les camps d'entraînement et les bases des organisations contre-révolutionnaires situés dans les régions de Peshawar et de Quetta, font des déclarations encourageantes et réaffirmant le soutien officiel d'Islamabad aux activités antiafghanes. Avec la connivence des autorités d'Islamabad, toutes les personnalités occidentales et chinoises se rendant au Pakistan visitent également les camps de mercenaires situés près de la frontière afghane, font des déclarations encourageantes et promettent toutes formes d'assistance. Rien que cette année, ces guépriers contre-révolutionnaires ont reçu la visite de plusieurs mem-

bres du Congrès des Etats-Unis, du Sous-Secrétaire d'Etat américain, James Buckley, du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, lord Carrington, du Premier Ministre britannique, Margaret Thatcher, de Zhao Ziyang, premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, et de bien d'autres encore.

56. Voilà pour la prétendue non-ingérence du Gouvernement pakistanais dans les affaires afghanes et ses prétendus motifs purement humanitaires. Ce qui est irréfutable, c'est que la province de la frontière nord-ouest est devenue, avec la connivence et l'appui du Gouvernement pakistanais, une base gigantesque pour les ennemis de la révolution afghane. Elle sert à présent de tête de pont à l'impérialisme mondial, à l'hégémonisme chinois et à la réaction musulmane pour mener une guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan.

57. La sixième assertion, absolument sans fondement, est que la prétendue résistance à la révolution afghane aurait un caractère autochtone et ne serait pas appuyée de l'extérieur. La vérité, cependant, c'est que l'impérialisme mondial, l'hégémonisme chinois et certains régimes réactionnaires musulmans ne se sont jamais résignés à la victoire de la révolution d'avril 1978 en Afghanistan. Ces milieux ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour fournir une assistance totale aux groupes contre-révolutionnaires et à leurs bandes de terroristes. Ils ont participé secrètement et ouvertement à l'intervention armée contre la République démocratique d'Afghanistan. Les bandes contre-révolutionnaires de mercenaires armés sont payées en dollars des Etats-Unis, en Yuan renminbi chinois, en livres britanniques, en deutsche marks, en riyals saoudiens, etc. Elles sont dotées d'armes américaines, britanniques, chinoises, ouest-allemandes et égyptiennes; elles sont entraînées par des instructeurs américains, chinois, égyptiens et pakistanais. Certains pays occidentaux ont déclaré que la politique d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan constituait leur politique officielle. Le président Reagan, par exemple, a annoncé, en mars dernier que, si on le lui demandait, son gouvernement fournirait dorénavant aux soi-disant « moudjahidin » afghans des armes et des munitions. Les opérations déguisées de la Central Intelligence Agency [CIA] pour appuyer les contre-révolutionnaires afghans, qui ont débuté sous le mandat du président Carter, sont devenues une politique ouverte sous le gouvernement du président Reagan. L'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan s'étend et s'intensifie, et la preuve en est fournie par les médias américains.

58. Un journaliste américain bien connu, Carl Bernstein, donne, dans *The New Republic* du 18 juillet 1981, des éclaircissements complémentaires sur l'origine et la portée de cette conspiration impérialiste internationale contre l'Afghanistan, dirigée par les Etats-Unis, mais qui implique aussi la Chine, le Pakistan, l'Egypte et l'Arabie saoudite. Dans un article publié dans *The New Republic*, le 18 juillet 1981, il écrit ce qui suit :

« L'opération a été planifiée [contre la République démocratique d'Afghanistan] sur la demande du président Carter lui-même et exécutée sous la supervision directe de son conseiller à la sécurité nationale, Zbigniew Brzezinski, et du Directeur de la CIA, Stansfield Turner. »

Selon ce journaliste, quelques heures après le début de la nouvelle phase de la révolution afghane,

« ... lors d'une réunion du Conseil national de sécurité, le Président a déclaré que les Etats-Unis avaient « l'obligation morale » d'aider la résistance à s'armer. Une assistance américaine accrue — a-t-il dit à ses collaborateurs — ne doit pas laisser l'impression que la

lutte afghane est une lutte islamique. La coordination avec les pays islamiques a été assurée par la CIA grâce à ses services d'espionnage homologues... »

M. Bernstein poursuit :

« Le 9 janvier 1980..., la CIA a esquissé ses plans d'opération au Senate Intelligence Oversight Committee. »

Il révèle que le sénateur Birch Bayh, alors président de ce comité, a dit, lors d'une interview accordée à ABC News, que la CIA reconnaissait qu'il fallait fournir aux Afghans des armes efficaces contre les hélicoptères de combat. Il poursuit :

« Ce qui voulait dire, avant tout, qu'il s'agissait de missiles à tête chercheuse SAM-7, de fusées antichars RPG, de canons antiaériens, et de fusils et de mitrailleuses Kalashnikov (AK-47)... »

Il signale que :

« Aucune objection n'a été soulevée lorsque la proposition de la CIA a été présentée à l'Oversight Committee... »

Au moment où l'on informait le Senate Committee, le Secrétaire à la défense, Harold Brown, était à Pékin... La question de l'Afghanistan figurait secrètement sur son agenda. »

L'article indique que, selon un participant aux discussions, « Il y avait un accord implicite [selon lequel les deux parties] agiraient parallèlement. Les Chinois ont accepté de permettre aux aéronefs transportant des armes destinées à l'Afghanistan de survoler leur territoire. Les Chinois participeraient également à la fourniture de SAM-7 et de fusées antichars RPG. Et, si les frontières entre le Pakistan et l'Afghanistan étaient fermées, les Chinois assureraient le transbordement des armes permettant que les aéronefs soient déchargés en Chine et fournissant de la main-d'œuvre chinoise pour faire passer le chargement par-delà la frontière sino-afghane semée d'embûches.

« Le rôle des autres nations impliquées dans cette opération secrète est resté le même depuis le début de l'opération. Les Etats-Unis ont fourni une assistance financière, 20 à 30 millions de dollars au début, puis beaucoup plus importante par la suite, ils ont pris des dispositions pour acheter certaines armes sur le marché international des armes; et ils se sont chargés de l'opération primordiale de planification et de coordination. L'Arabie saoudite a pris à sa charge l'autre part importante du financement de l'opération, égale sinon supérieure à celle des Etats-Unis. Les Saoudiens, qui ont également financé en grande partie le budget militaire du Pakistan, continuent d'exercer des pressions sur les Pakistanais et les poussent — à l'instigation des Etats-Unis — à garder leurs frontières ouvertes pour le transfert des armes vers l'Afghanistan. Les Egyptiens qui ont entraîné les guérilleros afghans sont les principaux fournisseurs d'armes : des armes fournies par l'Union soviétique pendant les années d'amitié égypto-soviétique et des tonnes d'armes, fabriquées dans des usines de la banlieue du Caire sur le modèle des armes soviétiques. »

59. Dans le même article, Carl Bernstein dévoile également certains faits révélateurs du rôle peu reluisant que joue le Pakistan dans la contrebande des armes destinées aux terroristes par-delà la frontière. Il écrit :

« Le Pakistan, le pays le plus important pour le succès de l'opération, permet que les armes traversent sa frontière avec l'Afghanistan longue de 1 400 miles. Mais les Pakistanais... ne sont pas enclins à aider ouvertement les insurgés. Aujourd'hui encore, les diplomates pakistanais, qui ont été délibérément exclus de la planification de l'opération, continuent de dire avec insis-

tance que le Pakistan ne participe officiellement à aucune action visant à armer la résistance. Mais, selon les fonctionnaires américains, les principaux éléments de l'opération, ont été personnellement approuvés par le Président du Pakistan, Mohammed Zia... Les Pakistanais imposent eux-mêmes trois conditions : premièrement, les pays qui fournissent des armes à l'Afghanistan ne doivent pas reconnaître publiquement qu'ils le font; deuxièmement, les armes arrivant au Pakistan doivent immédiatement être transportées de l'autre côté de la frontière, sans qu'elles soient entreposées au Pakistan, et, troisièmement, les quantités d'armes traversant le Pakistan doivent être limitées à l'équivalent d'environ deux chargements d'avion par semaine. »

L'article décrit comment la contrebande d'armes est effectuée :

« Les armes arrivent sous forme de fret aérien au Pakistan, à bord d'avions dont la signalisation est constamment modifiée. Ensuite, sous la supervision de l'Inter-Services Intelligence Directorate pakistanaise, les armes sont transférées aux « moudjahidin » qui les transportent par-delà la frontière à dos d'hommes ou de mules, puis les font passer par les cols des montagnes et elles sont finalement distribuées aux bandes tribales dans les camps. »

L'article indique également que ce cheminement d'armes a commencé au début de l'année 1980. Il dit :

« En octobre 1980, le gouvernement Carter et les Etats islamiques se sont engagés à augmenter considérablement l'assistance fournie, notamment en ce qui concerne le matériel lourd destiné à la guerre antichars et antiaérienne. Les effets de ces nouveaux approvisionnements ont commencé à se faire sentir ce printemps [1981]. Depuis, le gouvernement Reagan a réexaminé cette opération clandestine et a demandé qu'elle soit étendue. Le Pakistan, impressionné par le fait que le Gouvernement des Etats-Unis se soit engagé à lui accorder un crédit militaire à long terme de 3 milliards de dollars, a levé quelques-unes des restrictions qu'il imposait au sujet de la quantité d'armes traversant la frontière. »

60. Les preuves fournies par Bernstein dans l'article que je viens de citer ont été confirmées par feu le président Sadate, de l'Egypte, lui-même. Dans une interview accordée à NBC News, au Caire, le 22 septembre dernier, il a dit que les Etats-Unis avaient acheté en Egypte des armes de fabrication soviétique depuis plus de 21 mois pour les envoyer aux forces rebelles de l'Afghanistan. Il a ajouté qu'il avait même été pressenti à ce sujet par les autorités des Etats-Unis en décembre 1979. « Je leur ai ouvert mes entrepôts », a dit M. Sadate. Les armes, dont la nature exacte n'a pas été précisée, étaient transportées dans des avions américains du Caire vers le Pakistan, et, à partir de là, étaient introduites clandestinement en Afghanistan. M. Sadate a ajouté que les transports d'armes se poursuivraient, voulant indiquer de cette manière sa détermination à « lutter contre le communisme ». Ainsi, le président Sadate a une fois de plus pleinement et ouvertement admis qu'il était directement complice d'une conspiration impérialiste internationale contre la République démocratique d'Afghanistan. Il a admis, avec un cynisme sans précédent, que les armes destinées à lutter contre l'agression israélienne et à défendre les intérêts nationaux du peuple égyptien étaient utilisées par lui-même et l'impérialisme des Etats-Unis pour venir à bout de la révolution afghane. Le lendemain, après les révélations de M. Sadate à NBC, le même M. Bernstein, dans un programme diffusé par ABC, a fourni quelques détails supplémentaires sur ce que le Président de l'Egypte avait divulgué. Il a signalé que :

« Les opérations clandestines de fourniture d'armes aux rebelles ... sont beaucoup plus importantes, quant à leur portée, et beaucoup plus compliquées que ce qu'en a dit Sadate. Elles sont coordonnées par la CIA, et en plus des Etats-Unis et de l'Egypte, la Chine, le Pakistan et l'Arabie saoudite y participent. »

61. Selon Bernstein, dès le début des événements en Afghanistan, des bandes contre-révolutionnaires ont reçu des armes d'une valeur de plus de 100 millions de dollars. Ces armes proviennent non seulement de l'Egypte mais également de la Chine et sont fournies à des groupes terroristes. Pékin s'est secrètement engagé à permettre aux avions américains de survoler le territoire chinois et a mis à la disposition des terroristes un réseau de communications terrestre au cas où la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan serait fermée. La majeure partie des dépenses, a souligné Bernstein, est supportée par les Etats-Unis et l'Arabie saoudite; l'Egypte fournit non seulement des armes, mais également des installations pour l'entraînement des contre-révolutionnaires. Dans les régions frontalières du Pakistan, plus de 50 camps sont installés où sont entraînés des groupes de bandits terroristes. Cet entraînement se fait sous la supervision d'instructeurs et de conseillers des Etats-Unis, de la Chine, du Pakistan, de l'Egypte et de la République fédérale d'Allemagne. La majorité des instructeurs sont américains et chinois. Chaque mois, 2 à 3 000 mercenaires ainsi formés et armés sont envoyés du Pakistan vers l'Afghanistan.

62. J'ai énuméré certains éléments prouvant à l'évidence que la République démocratique d'Afghanistan est un objectif de choix pour la conspiration internationale menée sur une large échelle par les Etats-Unis et la Chine qui utilisent pour ce faire le territoire du Pakistan.

63. Nous sommes persuadés que si l'Assemblée souhaite faire justice et maintenir les nobles principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, elle doit condamner résolument et sans équivoque l'ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan à laquelle continuent de se livrer les forces impérialistes, hégémonistes et réactionnaires, y compris les actes d'agression perpétrés à partir du territoire d'un Etat voisin.

64. Face à cette agression armée sans cesse croissante de l'extérieur appuyée par les cercles impérialistes et hégémonistes, le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan n'avaient d'autres choix que de faire appel à leur ami traditionnel, l'Union soviétique, pour les aider à repousser l'intervention et l'agression. Le Gouvernement afghan a demandé au Gouvernement soviétique d'envoyer un contingent limité de troupes soviétiques en Afghanistan afin d'aider l'armée et le peuple afghans à repousser l'agression étrangère, à garantir l'intégrité territoriale de la République démocratique de l'Afghanistan et à défendre les acquis de la révolution d'avril. Le Gouvernement afghan a demandé à l'Union soviétique une aide militaire de façon tout à fait légitime, conformément à la Charte des Nations Unies et à l'article 4 du Traité afghano-soviétique d'amitié, de bon voisinage et de coopération, aux termes duquel les parties se consulteront et prendront les mesures appropriées en vue de maintenir la sécurité, l'indépendance et l'intégrité territoriale des deux pays.

65. Le 24 juin dernier, Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du parti démocratique et populaire d'Afghanistan, président du Conseil révolutionnaire et premier ministre de la République démocratique d'Afghanistan, déclarait :

« Tant que nous n'aurons pas obtenu de garanties que les provocations grossières ne se reproduiront plus et qu'il sera mis fin à l'ingérence dans nos affaires intérieures l'aide soviétique continuera. Les forces de l'impérialisme, de l'hégémonisme et de la réaction qui



menacent notre pays constituent en fait l'obstacle empêchant les contingents limités des forces soviétiques de retourner dans leur pays épris de paix. »

66. Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique d'Afghanistan ont persuadés qu'ils sont à même de provoquer la défaite finale des forces contre-révolutionnaires et de normaliser complètement la situation dans l'ensemble du pays. L'armée et les forces de sécurité afghanes, aidées par la population, peuvent atteindre cet objectif, quel que soit l'appui apporté à la contre-révolution par les cercles impérialistes et hégémonistes. Les machinations des ennemis de la révolution afghane sont vouées à l'échec et la juste cause du peuple afghan triomphera. Cependant, c'est par des moyens pacifiques que le Gouvernement afghan préférerait mettre fin à l'agression et à l'intervention extérieure et avoir l'assurance que cette intervention ne se reproduira plus — par voie de négociations avec les pays voisins à partir desquels les forces contre-révolutionnaires s'infiltrèrent en Afghanistan, dans lesquels le droit d'asile leur est accordé et où ils disposent de bases. Nous souhaitons vivement une solution politique, car nous voulons éviter que le sang ne soit à nouveau versé et que des pertes en vies humaines soient à déplorer parmi nos citoyens. Nous sommes persuadés qu'un règlement politique servirait à la fois les intérêts des peuples de l'Iran et du Pakistan. Ils n'ont rien à gagner, à long terme, de la poursuite d'une telle situation, où leurs terres et leurs ressources sont utilisées par les mercenaires et les terroristes pour des activités subversives à l'encontre de l'Afghanistan. Au contraire, ils ne peuvent qu'y perdre de plus en plus.

67. C'est pourquoi, malgré les activités hostiles menées depuis le territoire de pays voisins, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a maintes fois exprimé sa volonté et son désir sincère de rétablir des relations normales, amicales et de bon voisinage avec le Pakistan et l'Iran. En de nombreuses occasions, la République démocratique d'Afghanistan a déclaré qu'elle était prête à rechercher une solution au différend par des entretiens et des négociations bilatéraux. Nous avons fait tous les efforts possibles pour normaliser la situation dans la région. Dans le but de réduire la tension dans la région, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a mis sur pied, dès mai 1980<sup>2</sup>, un programme global réaliste visant à un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan résultant de l'agression armée venue de l'extérieur et des autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

68. Le 24 août dernier, le Gouvernement afghan a proposé une nouvelle initiative de paix et a communiqué aux Gouvernements du Pakistan et de l'Iran des propositions détaillées visant à un règlement politique et à la normalisation des relations entre ces pays par la voie de négociations directes. Cette proposition tenait compte de l'expérience acquise au cours des contacts indirects avec le Gouvernement du Pakistan pendant l'année ainsi que de certaines réalités nouvelles et de différentes suggestions faites par la partie pakistanaise.

69. Le principal objectif et l'essence même d'un règlement politique restent les mêmes : mettre un terme définitif à toute intervention armée ou autre dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan et créer les conditions permettant d'empêcher à l'avenir qu'une intervention de ce genre ne puisse se reproduire.

70. Cependant, faisant preuve d'esprit de conciliation, et pour permettre de lever tous les obstacles sur la voie d'un dialogue avec les pays voisins, le Gouvernement afghan a apporté certaines modifications importantes à ses propositions initiales du 14 mai 1980. Je tiens à faire connaître dans le détail ces nouvelles propositions car la propagande impérialiste et hégémoniste essaie d'en diminuer l'import-

tance en affirmant qu'elles ne comportent aucune idée nouvelle. Le texte contenant nos nouvelles propositions a été distribué en tant que document officiel [A/36/457].

71. Tout d'abord, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a assoupli son attitude en ce qui concerne le type de négociation. Il est prêt à entreprendre des négociations bilatérales séparément avec le Pakistan et l'Iran ce qui, selon nous, serait plus efficace et, partant, préférable. Mais nous sommes également prêts à entamer des négociations trilatérales si le Pakistan et l'Iran le souhaitent. Nous pensons que si l'une des parties ne souhaitait pas engager de négociations, cela ne devrait pas être un obstacle à l'amorce d'un dialogue entre l'Afghanistan et l'autre partie, c'est-à-dire entre l'Afghanistan et le Pakistan et à la réalisation d'un accord pertinent entre eux. Il est bien entendu que le pays qui, au départ, se tiendrait en dehors des négociations pourrait s'y joindre plus tard ou engager des négociations séparées avec la République démocratique d'Afghanistan, au moment où il le jugerait approprié.

72. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a déjà fait savoir qu'il ne s'oppose pas à ce que le Secrétaire général, ou son représentant, assiste aux négociations bilatérales ou trilatérales. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des efforts qu'il a déjà déployés pour rapprocher les parties intéressées.

73. Comme nous l'avons déjà fait observer, l'élément de base de l'accord entre les pays concernés devrait être la cessation de l'intervention armée et de toute autre forme d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et la garantie qu'elles ne se reproduiront pas. Pour faciliter un tel accord, le Gouvernement afghan, pour sa part, est prêt à réaffirmer sa volonté de poursuivre une politique de paix et de non-alignement et son désir de développer des relations amicales avec tous les pays, en particulier les pays voisins.

74. Il est indispensable qu'un tel accord dispose de garanties internationales fiables pour être mis en œuvre. La discussion du problème concernant ces garanties pourrait commencer et se dérouler en même temps que les négociations bilatérales ou trilatérales entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran. Au départ, cette discussion pourrait prendre la forme de consultations multilatérales et se poursuivre ensuite dans une instance internationale appropriée. Il va sans dire que l'élaboration de garanties internationales ainsi que le règlement d'autres problèmes portant sur les intérêts nationaux de l'Afghanistan, ne seraient possibles qu'avec une participation totale et égale du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

75. Pour ce qui est du retrait du contingent limité de troupes soviétiques de l'Afghanistan, nous voudrions faire observer que la signature d'un accord sur un règlement politique assurant la cessation complète de l'intervention armée et de toute autre forme d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et offrant la garantie qu'elles ne se reproduiront pas, y compris l'élaboration de garanties internationales appropriées, donnerait la possibilité de déterminer, en vertu d'un accord entre les parties afghane et soviétique, la procédure et le calendrier du retrait des troupes. Le retrait des troupes s'effectuerait à mesure de l'application des accords conclus. Ainsi, plus vite seront conclus et appliqués ces accords, plus vite aussi se retireront les troupes soviétiques.

76. Afin de créer les conditions les plus favorables à la négociation, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan est prêt à discuter avec les Gouvernements de l'Iran et du Pakistan d'autres problèmes d'intérêt mutuel afin de faciliter la normalisation des relations entre eux. Par exemple, la République démocratique d'Afghanistan sera prête à discuter avec l'Iran de problèmes tels

que le commerce, la coopération économique, les transports et les relations culturelles. Tout analyste politique impartial peut voir que les propositions de la République démocratique d'Afghanistan du 24 août sont réalistes et souples, et qu'elles tiennent grandement compte des intérêts de toutes les parties concernées. Nous sommes heureux qu'un grand nombre de pays aient évalué ces propositions d'une façon positive et se soient félicités de la nouvelle initiative pacifique de la République démocratique d'Afghanistan.

77. Nous exprimons une fois de plus nos regrets que certains milieux imposent à l'Assemblée ce débat futile, qui constitue en fait une ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan et vise à attiser des tensions autour de l'Afghanistan. Cela est particulièrement déplorable compte tenu des derniers développements encourageants, c'est-à-dire l'établissement de contacts entre les représentants de l'Afghanistan et du Pakistan grâce aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies. Nous pensons que ces contacts se sont révélés utiles et nous sommes prêts à les poursuivre. Il ne fait pas de doute que l'adoption par l'Assemblée générale de toute résolution hostile à l'Afghanistan ne pourrait qu'entraver les progrès sur la voie d'un règlement politique. Nous sommes, bien entendu, conscients du fait que cette tournure des événements correspondrait aux sinistres calculs des milieux qui ne souhaitent guère un règlement politique de la question et qui font tout pour l'empêcher. Mais nous sommes convaincus que ce serait contraire aux intérêts des pays épris de paix et aux intérêts de la paix en Asie et dans le monde entier.

78. M. MUHAMMAD GHAZALI (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une profonde inquiétude que je prends part aujourd'hui à ce débat pour partager avec les membres de l'Assemblée certaines réflexions sur un problème si lourd de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Il y a deux ans, lorsque les troupes et les blindés soviétiques ont franchi la frontière de l'Afghanistan, ont occupé ce pays et ont installé un régime fantoche à la place de son gouvernement légitime, le monde a réagi avec une véhémence et une indignation bien compréhensibles. Il était normal que le monde réagisse comme il l'a fait face à un acte flagrant d'agression et une intervention armée de la part d'une superpuissance dans les affaires internes d'un Etat indépendant et non aligné. A juste titre, la communauté internationale a été unanime à condamner l'action soviétique et a exigé le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan afin de permettre à la population de ce pays de déterminer son propre avenir, à l'abri de toute intervention étrangère.

79. Mais ces demandes, faites par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence en janvier 1980 et à sa trente-cinquième session ordinaire, ainsi que par la Conférence islamique et le mouvement des pays non alignés, n'ont pas été entendues en Union soviétique. Aujourd'hui, plus de 80 000 soldats soviétiques continuent d'occuper l'Afghanistan pour appuyer un gouvernement illégal qu'ils ont eux-mêmes contribué à établir. La présence des forces soviétiques est destinée à faire taire le peuple afghan, qui mène une lutte courageuse pour l'indépendance et pour se libérer du joug de la domination étrangère.

80. Pour nous, membres de la communauté internationale, et surtout pour les petits pays en développement, le problème en jeu est de savoir si une puissance étrangère peut être autorisée à s'ingérer impunément dans les affaires d'un autre Etat pour servir uniquement ses propres intérêts idéologiques et stratégiques égoïstes. Loin d'être secondaire, ce problème met en cause les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et, en fait, les fondements mêmes de la paix et de la sécurité internationales. Le

simple fait que l'Assemblée générale, une fois de plus, examine la situation en Afghanistan, après l'avoir déjà fait au cours des deux dernières années, est la preuve évidente de la volonté de la communauté internationale de ne pas se laisser duper par les arguments spécieux qui sont présentés à l'appui d'une intervention armée étrangère et illégale contre un Etat indépendant et souverain. Nous trouvons encouragement dans l'attitude constante de la communauté internationale contre ce qui est de toute évidence une dangereuse tendance dans les relations entre Etats.

81. Il y a seulement quatre semaines, l'Assemblée générale débattait de la situation au Kampuchea, pays contre lequel un acte semblable d'intervention avait eu lieu un an exactement avant que l'Union soviétique n'occupe l'Afghanistan. Les mêmes arguments avancés par le petit nombre de représentants qui ont soutenu l'intervention au Kampuchea le sont aujourd'hui pour appuyer l'intervention soviétique en Afghanistan. En fait, la grande similarité existant entre les deux événements et les arguments avancés pour les appuyer n'est pas le résultat d'une simple coïncidence, car il y a entre eux un lien bien défini, encore que troublant. Ils font nettement partie de la stratégie des grandes puissances pour acquérir des avantages en diverses parties du monde et y établir leur domination. L'époque choisie — ces deux événements sont intervenus au moment même où l'autre superpuissance, les Etats-Unis, paraissait en train de se retirer des régions intéressées — indique clairement le caractère opportuniste de la politique soviétique en vue d'accroître son hégémonie et son influence.

82. Je me demande souvent pourquoi les rivalités entre grandes puissances amènent ainsi l'Union soviétique à imiter les Etats-Unis. Il est ironique que l'Union soviétique ait son propre Viet-Nam en Afghanistan, et il n'est pas douteux que, tôt ou tard, l'événement se terminera de la même manière. Et, parce qu'un sous-marin américain est parvenu à couler un navire de pêche japonais, l'Union soviétique n'a eu rien de mieux à faire qu'à échouer un de ses sous-marins sur les bancs de sable suédois. Ce qui se passe en Afghanistan est pour nous tous un sujet de préoccupation, en particulier pour les petits pays en développement qui souhaitent ardemment se libérer de la domination et de l'influence des puissances étrangères et de consolider leur indépendance durement acquise sur la base de la politique de non-alignement. Le fait que l'Union soviétique n'ait pas été mentionnée nommément dans le communiqué du mouvement des pays non alignés relatif à la situation en Afghanistan ne saurait dissimuler notre profonde déception et notre indignation de l'action d'une superpuissance qui se déclare souvent être un défenseur du tiers monde et du mouvement des pays non alignés.

83. Les conséquences immédiates de l'action soviétique en Afghanistan sont bien connues de nous tous. Aujourd'hui, plus de 2 millions de réfugiés afghans ont franchi la frontière des pays voisins, le Pakistan et l'Iran, pour se mettre à l'abri des dangers de la répression du gouvernement illégal appuyé par les troupes soviétiques, ce qui impose une pression et un fardeau considérables à ces deux pays. Les dangers évidents de la présence d'un aussi grand nombre de réfugiés dans les deux pays pour leur paix et leur stabilité ne sauraient être trop soulignés. En tant que pays qui continue lui-même à faire face au problème de l'afflux de réfugiés provenant de pays voisins, la Malaisie est pleinement consciente de l'énorme fardeau et de la pression considérable qu'ils doivent supporter, notamment le Pakistan, en de telles circonstances. A cet égard, nous tenons à rendre hommage au Gouvernement et au peuple du Pakistan pour la dignité dont ils font preuve et pour les sacrifices qu'ils consentent pour cette cause humanitaire.

84. Sans même parler de la violation de la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, la simple présence

d'un aussi grand nombre de soldats étrangers dans le pays, soutenus par des blindés et du matériel de guerre perfectionné, donne une dimension dangereuse au problème de la sécurité de la région tout entière. Postée à une faible distance de frappe des pays voisins et des principales voies maritimes de l'océan Indien, la présence des forces soviétiques a provoqué une contre-réaction des autres grandes puissances du monde, exacerbant ainsi la situation déjà tendue dans la région. C'est pour nous un sujet de grave préoccupation que la situation en Afghanistan ait donné lieu à une intensification de la rivalité des grandes puissances dans laquelle les intérêts régionaux ne sont plus que d'importance secondaire. Il n'est que trop évident pour nous qu'en raison de l'intensification de la course aux armements dans la région de l'océan Indien et l'atmosphère de méfiance mutuelle entre grandes puissances découlant des mesures prises par l'Union soviétique, les pays de la région ont fait marche arrière dans leurs efforts visant à réduire la tension et à favoriser la coopération mutuelle. Une des « victimes » évidentes a été la proposition tendant à organiser la Conférence sur l'océan Indien dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. On peut, en l'occurrence, se demander ce qu'il en est des intérêts régionaux des Etats de la région. N'ont-ils donc plus aucune importance pour être relégués au second plan dans l'intérêt des superpuissances ?

85. Au cours du débat général, au début de la présente session de l'Assemblée générale, j'ai été frappé par l'unanimité de la préoccupation exprimée par les chefs des délégations à propos de la détérioration de la paix et de la sécurité internationales qui a pour origine le recours flagrant à la force dans les relations internationales. Il y a eu un appel général pour un retour à l'esprit de Dumbarton Oaks qui avait permis aux idéaux et aux principes de la Charte de voir le jour. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans la déclaration que j'ai prononcée à la 10<sup>e</sup> séance de l'Assemblée. Mais, en toute humilité, je dois une fois de plus rappeler à tous ceux qui sont ici présents que le recours à la force pour rechercher la puissance et l'influence dans une situation où les grandes puissances sont armées jusqu'aux dents, ne peut que mettre en danger la sécurité du monde entier. Il n'y a pas d'autre choix que de revenir aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte.

86. Dans le contexte de l'Afghanistan, il est donc absolument nécessaire que l'Union soviétique retire d'urgence ses troupes du pays et prenne part, dans un esprit pacifique, à la solution des problèmes de l'Afghanistan conformément aux principes de la Charte. Cette approche doit ouvrir la voie permettant au peuple de l'Afghanistan de déterminer sa propre forme de gouvernement et de décider de son avenir à l'abri de toute ingérence extérieure. Elle doit également permettre d'instaurer des conditions nécessaires permettant à la population de l'Afghanistan qui a fui vers les pays voisins de rentrer dans ses foyers dans la sécurité et dans l'honneur. Le fait de ne pas tenir compte de tous ces éléments ne pourrait que prolonger le conflit dans le pays.

87. Nous relevons que, conformément à la résolution 35/37 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a nommé un représentant personnel en vue de procéder aux consultations nécessaires avec toutes les parties intéressées afin de favoriser une solution politique au problème de l'Afghanistan. Aussi louable qu'ait été le travail du représentant personnel, on ne pouvait s'attendre à ce qu'il obtienne des résultats réels tant que des troupes étrangères demeuraient en Afghanistan. En demandant instamment à l'Union soviétique de coopérer avec toutes les parties intéressées dans les efforts entrepris pour permettre le retour de la paix et de la stabilité en Afghanistan, conformément aux principes de la Charte, nous ne pouvons manquer

d'éprouver un sentiment de préoccupation humanitaire quant au sort de millions d'Afghans innocents qui ont été forcés de quitter leurs foyers et qui mènent maintenant une vie de réfugiés dans les pays voisins. En attendant une solution politique qui leur permette de revenir dans leurs foyers, la communauté internationale doit faire preuve de son sens des responsabilités en venant à l'aide de ces personnes et en leur fournissant les secours appropriés pour répondre à leurs besoins les plus fondamentaux. Le problème des réfugiés est un problème international qui doit être également partagé par la communauté internationale.

88. J'ai parlé précédemment de la similitude qui existe entre la situation au Kampuchea et celle qui règne en Afghanistan. Ces deux problèmes font l'objet d'une préoccupation internationale et doivent, à juste titre, être examinés par la communauté internationale. Les solutions doivent être recherchées dans le contexte d'une résolution des Nations Unies et non point reléguées, comme les opposants à ces deux questions le souhaitent, vers une approche bilatérale ou régionale. C'est dans cet esprit que ma délégation juge méritoire la proposition faite par le Conseil européen pour une conférence internationale sur l'Afghanistan à laquelle toutes les parties intéressées devraient participer. Une telle conférence fournirait le cadre nécessaire au retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan et, en même temps, apporterait les garanties voulues pour le non-recours à la force contre l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de tous les Etats voisins. En appuyant cette proposition, je voudrais souligner que ma délégation acceptera toute réalité politique librement déterminée par le peuple afghan lorsque les troupes étrangères se seront retirées de l'Afghanistan. Nous nous opposons à l'imposition du concept de sphère d'influence ou à l'application de la théorie de la souveraineté limitée, avec tout ce qui l'accompagne dans la pratique. Notre seule préoccupation est de veiller à ce que soit respecté le droit des Afghans à l'autodétermination, sans ingérence, coercition ni intimidation de l'extérieur. En même temps, nous n'avons aucun intérêt à voir renforcer le bastion politique et militaire d'une superpuissance. Nous ne nous intéressons qu'au renforcement de la cause d'un peuple pour lui permettre de vivre librement, dans l'honneur et la dignité.

89. Ma délégation est l'un des auteurs du projet de résolution A/36/L.15; à nos yeux, ce projet de résolution contient tous les éléments nécessaires à une solution équitable du problème. Il s'agit d'un projet de résolution pratique susceptible d'être mis en œuvre. Nous prions instamment tous les Etats Membres de l'appuyer sans réserve. Si, malgré nos exigences sincères et modestes, le projet de résolution demeure vain, il incombera alors à tous ceux qui l'appuient de veiller à ce que la lutte nationaliste afghane soit entretenue, particulièrement lorsque le succès de cette lutte ne peut que renforcer la cause de la non-intervention.

90. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Il est regrettable de constater que l'Assemblée générale se trouve encore une fois entraînée dans une aventure peu reluisante, et que, contrairement aux principes fondamentaux de la Charte, certains Etats s'en servent pour s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan souverain. Comme on le sait, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a, à maintes reprises, protesté énergiquement contre le remue-ménage orchestré, au sein de l'Organisation, par les forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme autour de la prétendue question d'Afghanistan. La délégation soviétique, appuyant sans réserve la position de l'Afghanistan, s'est opposée à l'inclusion à l'ordre du jour de la présente session de la question intitulée « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité interna-

tionales ». Mais, puisque la discussion a commencé et que certains pays ont soumis un projet de résolution, qu'il me soit permis de faire quelques commentaires.

91. Les instigateurs de l'inscription de la question présentement discutée aux Nations Unies essaient d'imposer l'argument selon lequel la dégradation de la situation autour de l'Afghanistan et la menace qu'elle fait peser sur la sécurité internationale découlent des événements survenus dans ce pays après la révolution d'avril 1978 et de l'aide amicale fournie au Gouvernement de ce pays par l'Union soviétique afin de protéger les acquis de cette révolution et la sécurité de la République démocratique d'Afghanistan de toute ingérence extérieure. Personne, cependant, n'a été en mesure de justifier ni d'étayer par des faits ces affirmations, tout simplement parce que ces faits n'existent pas. L'Afghanistan n'a menacé ni lésé aucun Etat, que ce soit en Asie du Sud-Ouest ou ailleurs dans le monde. Aucune opération ou acte terroriste n'est lancé de son territoire contre les pays voisins. L'Afghanistan était et demeure un Etat non aligné qui poursuit systématiquement une politique extérieure pacifique, fondée sur les principes universellement reconnus de la coexistence pacifique. Ceux-ci savent fort bien que la République démocratique d'Afghanistan participe activement aux travaux des Nations Unies et du mouvement non aligné et qu'elle appuie pleinement toutes les initiatives tendant au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

92. Cependant, l'Afghanistan lui-même, comme en témoignent indiscutablement de nombreux faits, est la victime d'une véritable guerre, bien que non déclarée, dans laquelle sont utilisés des armes et des moyens économiques, politiques et de propagande. Contre qui et contre quoi mène-t-on cette guerre? Pour répondre à cette question, il est indispensable de prendre en considération les événements qui se déroulent actuellement en Afghanistan et les préoccupations de ce pays et de son peuple.

93. Comme on le sait, avant la révolution d'avril 1978, l'Afghanistan était l'un des pays les moins avancés sur le plan économique. En conséquence, le Gouvernement démocratique d'Afghanistan a d'emblée déployé tous ses efforts pour assurer le développement et l'essor de l'économie nationale et pour élever le niveau culturel de la population. Aujourd'hui, il est impossible de ne pas reconnaître, si l'on examine les faits objectivement et impartialement, que, malgré le désastre économique et les difficultés provoquées par l'ingérence extérieure, la révolution afghane fait progresser avec succès les solutions démocratiques. Il procède à une réforme agraire, donnant terre et eau à des dizaines de milliers de paysans. Des plans économiques sont mis en œuvre pour assurer le développement des secteurs public et privé. En Afghanistan, où, pendant des siècles, avait régné un analphabétisme quasi total, on construit des centaines d'écoles et on organise des cours pour combattre l'analphabétisme. Le niveau de vie du peuple s'est notablement amélioré. Il s'ensuit que la base politique et sociale du nouveau système et du nouveau gouvernement s'est élargie, comme le montre la création du Front patriotique national, où se trouvent représentées pratiquement toutes les classes et toutes les couches sociales du peuple afghan, qui appuient les objectifs de la révolution démocratique nationale.

94. En Afghanistan, les droits de l'homme, politiques, économiques et sociaux, y compris la liberté de religion et le respect de l'Islam, sont entièrement garantis. La Conférence des juristes musulmans (ulémas) et autres représentants du clergé a examiné et réglé des questions concernant la garantie du respect des principes islamiques. A l'intérieur du gouvernement, un Département spécial des affaires islamiques a été créé. Les autorités gouvernementales et

locales cherchent à préserver et à entretenir les mosquées et autres lieux consacrés au culte. Pour sa part, le Front patriotique national permet au clergé de participer à la vie politique et publique du pays.

95. Pour les pays en développement qui essaient eux-mêmes d'échapper à l'état de sous-développement et de suivre le rythme du progrès, il est aisé de comprendre le sens et la signification historiques de ces transformations. Cependant, ils ont conscience que tout changement révolutionnaire répondant aux intérêts du peuple provoque la résistance acharnée des forces réactionnaires, de l'intérieur comme de l'extérieur. C'est précisément ce à quoi l'Afghanistan se trouve aujourd'hui confronté. Des bandes de terroristes contre-révolutionnaires infiltrées dans le pays, en provenance d'Etats voisins — principalement du Pakistan —, terrorisent et pillent la population, tuent des hommes, des femmes et des enfants, détruisent des installations industrielles et agricoles et des institutions sociales et culturelles, des écoles en particulier. Tout cela témoigne éloquemment que la guerre non déclarée menée contre l'Afghanistan démocratique est une guerre contre les transformations progressives et révolutionnaires qui sont intervenues dans ce pays, et une guerre contre les intérêts vitaux de tout le peuple afghan.

96. On entend souvent parler, aux Nations Unies, des réfugiés afghans. Pour comprendre pourquoi certains Afghans se trouvent à l'étranger, il faut tenir compte des caractéristiques de l'Afghanistan, qui a une population nomade importante, des liens de parenté et des intérêts tribaux. Il convient également de tenir compte du fait que le changement de régime social et économique de tel ou tel Etat se heurte parfois au refus d'une certaine partie de la population. Certains acceptent le nouveau régime, d'autres non. L'histoire de l'Angleterre, de la Russie, de l'Allemagne, de la France et de nombreux autres pays le prouve.

97. La question de l'émigration des Afghans ne doit pas être considérée comme une question fondamentale ou insoluble. Le Gouvernement afghan n'a nullement l'intention de se venger de ceux qui ont quitté leur patrie. Bien au contraire, il les encourage à y revenir et se déclare prêt à leur assurer — en fait, il leur assure — les conditions d'une vie pacifique. A cet égard, des mesures législatives spéciales ont été adoptées dans le pays. Comme le stipule le décret du Présidium du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, en date du 18 juin 1981, et ainsi que d'autres documents officiels ayant trait à l'amnistie générale, les Afghans qui reviennent dans leur patrie se voient assurer la sécurité, la liberté de choisir leur lieu de résidence et toutes les conditions leur permettant de participer à la vie économique et politique.

98. Cependant, on ne peut fermer les yeux sur le fait qu'il existe des forces agissantes qui font obstacle au retour pacifique des Afghans dans leur foyer et qui veulent les utiliser pour lutter contre le nouveau régime démocratique en Afghanistan. Ces forces financent et arment la contre-révolution afghane. Comme on le sait, les Etats-Unis ont assumé le premier rôle parmi ces forces et Beijing n'est pas en reste. Le peuple afghan aurait instauré depuis longtemps des conditions de vie pacifiques dans ce pays si les milieux impérialistes et hégémonistes n'accordaient pas leur aide aux bandes de terroristes contre-révolutionnaires. On se rappellera que, à un moment donné, contrairement aux faits bien connus et évidents, les organisateurs de la lutte armée contre le peuple afghan ont essayé de nier leur complicité dans cette violation flagrante du droit international, en misant sur ce que l'on appelle les opérations secrètes des services spéciaux et militaires. Cependant, ce qui était « secret » est devenu public. La déclaration que le président Reagan a faite, le deuxième mois de sa présidence, sur l'intention des Etats-Unis d'accorder leur aide

militaire aux contre-révolutionnaires afghans non seulement représente une confirmation officielle de cette ligne de conduite dangereuse, mais a donné à l'ingérence militaire des Etats-Unis dans les affaires de l'Afghanistan une dimension nouvelle. La déclaration du Président américain a été suivie de mesures concrètes. Cette année, les Etats-Unis ont alloué près de 100 millions de dollars à l'équipement et à l'entraînement des bandits dans des camps spéciaux situés sur le territoire pakistanais. On a révélé qu'une partie de ces fonds a été utilisée pour obtenir des armes soviétiques ou des copies de telles armes fabriquées en Egypte et les faire passer au Pakistan.

99. La visite du secrétaire d'Etat, Haig, à Beijing l'été dernier, avait pour but essentiel de transformer la Chine en base de transit pour équiper en armes les organisations contre-révolutionnaires afghanes. Selon le *New York Times* du 18 juin dernier : « Les Etats-Unis avaient tout à gagner à un consensus stratégique sino-américain et s'attendaient à une coordination plus étroite sur des problèmes tels que l'influence soviétique au Kampuchea et en Afghanistan. »

100. Que cherchaient donc les Etats-Unis en Asie du Sud-Ouest? Le secrétaire d'Etat, Haig, a répondu à cette question, le 30 juin dernier, lorsqu'il a dit, devant la Commission de la défense nationale du Sénat :

« En Asie du Sud-Ouest, les Etats-Unis cherchent à obtenir un consensus stratégique entre leurs amis contre la menace soviétique commune. Nous essayons de les convaincre qu'en matière de sécurité nous sommes un partenaire fiable et fort et que nous sommes déterminés à défendre nos intérêts vitaux dans leur région, en coopération avec eux. La présence de la marine des Etats-Unis dans l'océan Indien, nos efforts pour améliorer les rapports de sécurité avec le Pakistan, et l'augmentation générale des crédits budgétaires alloués à l'assistance à la sécurité en Asie du Sud-Ouest en sont des exemples<sup>3</sup>. »

Naturellement, dans ce concept, il n'y a pas de place pour un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan, alors que ce que l'on dit habituellement à propos d'une menace soviétique imaginaire ne sert qu'à justifier l'expansion de la présence militaire des Etats-Unis dans la région.

*M. Adjoyi (Togo), vice-président, prend la présidence.*

101. Ce qui est encore plus direct et cynique, c'est la façon dont un ancien spécialiste des affaires afghanes du Département d'Etat, M. Paillada, a dévoilé les desseins américains. Dans une lettre adressée au rédacteur en chef du *New York Times* et publiée le 4 mai dernier, il disait : « Les personnalités officielles américaines parlent beaucoup d'une force de déploiement rapide au Moyen-Orient, mais jusqu'à présent, elle ne s'est pas matérialisée. Pourtant, les Afghans nous ont déjà fourni une force de ce genre sur le terrain et en contact physique avec l'adversaire. »

102. Cet aveu nous montre le peu d'estime que l'on a, à Washington, pour les intérêts des autres peuples et combien sont fausses les affirmations des représentants de l'Administration américaine à propos de leur prétendue solidarité désintéressée avec les rebelles afghans et avec le Pakistan. Apparemment, les Etats-Unis préféreraient que l'Afghanistan ne soit pas un Etat démocratique non aligné, qu'il soit ce qu'était autrefois l'Iran du Chah, c'est-à-dire une place forte pour l'impérialisme américain contre les Etats voisins.

103. Et l'on ne peut manquer d'être surpris par le fait que ces personnalités de Washington qui prêchent une croisade contre le terrorisme international et, en fait, encouragent les rebelles afghans qui terrorisent leur propre peuple et leur offrent un appui matériel pour leurs agissements criminels. Ils qualifient de terroristes ceux qui com-

battent pour les droits inaliénables et légitimes des Palestiniens mais, par contre, ils nomment « combattants de la liberté » ceux qui tuent les enfants, les enseignants et les membres du clergé en Afghanistan. On se demande où est la logique dans tout cela.

104. Afin d'en finir avec la situation tendue autour de l'Afghanistan et d'aboutir à son règlement pacifique, il est indispensable, avant tout, de mettre définitivement fin à l'ingérence militaire et autre dans les affaires intérieures de ce pays et de créer les conditions qui rendent impossible à l'avenir une telle ingérence. Comme le déclarait le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. A. A. Gromyko, lors du débat général à la présente session de l'Assemblée générale :

« Les bases d'un règlement politique existent, elles sont simples et, moyennant de la bonne volonté, elles permettraient d'aboutir. Un programme constructif à cet effet a été exposé dans la déclaration du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan en date du 24 août dernier. » [7<sup>e</sup> séance, par. 145.]

La teneur de ces propositions spécifiques et précises a été exposée de façon détaillée par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, Shah Mohammad Dost, dans son allocution à l'Assemblée générale, le 22 septembre dernier, et par le représentant de l'Afghanistan dans la déclaration qu'il vient de faire.

105. Ce plan de règlement politique est logique, souple et réaliste. Dans un esprit positif, il aborde des questions de fond de même que le cadre des négociations proposées avec les gouvernements des pays voisins. Les propositions de la partie afghane tiennent compte des souhaits de certaines parties intéressées et sont une manifestation de bonne volonté visant à instaurer aussi rapidement que possible un dialogue constructif.

106. La partie afghane non seulement se déclare prête à engager des négociations bilatérales séparées avec le Pakistan et l'Iran, bien que celles-ci semblent préférables dans la mesure où elles permettent de parvenir le plus rapidement possible à un accord. Dans ses propositions les plus récentes, le Gouvernement afghan a donné son accord à des négociations trilatérales si les partenaires de l'Afghanistan les jugent plus appropriées. En outre, l'Afghanistan ne s'oppose pas à ce que ces négociations, qu'elles soient bilatérales ou trilatérales, se poursuivent en présence du Secrétaire général ou de son représentant personnel. Naturellement, on devrait traiter, au cours de ces négociations, des aspects internationaux du problème afghan et non pas des affaires intérieures de ce pays qui relèvent entièrement de la compétence du Gouvernement de l'Afghanistan.

107. Les accords sur la normalisation des relations entre l'Afghanistan et ses voisins doivent être assortis de garanties internationales adéquates qui devraient prévoir la cessation de l'ingérence armée et de toute autre forme d'ingérence dans les affaires afghanes et l'assurance qu'elles ne se reproduiront pas. Ces garanties doivent être partie intégrante de tout règlement politique. Nous sommes d'accord avec le Gouvernement afghan qui estime que, parmi les pays qui devraient accorder ces garanties, devraient figurer l'Union soviétique, les Etats-Unis et d'autres pays acceptables pour la République démocratique d'Afghanistan et ses voisins.

108. Il convient de noter avec un grand intérêt que le Gouvernement de la République d'Afghanistan ne s'oppose pas à ce que l'examen des questions liées à l'élaboration de garanties internationales commence simultanément avec des négociations bilatérales ou trilatérales entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran et parallèlement à ces négociations. Au cours de la première étape, cette discussion pourrait revêtir la forme de consultations officieuses

multilatérales, puis se dérouler dans une instance internationale appropriée. Il va sans dire que l'Afghanistan doit participer à la discussion de toutes les questions le concernant, y compris la situation qui s'est créée autour du pays, en d'autres termes, c'est le gouvernement en place en Afghanistan et qui y exerce le pouvoir réel qui doit y participer. Si l'on aboutit à un règlement politique, les conditions nécessaires au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan seraient créées. Ainsi, la rapidité avec laquelle on aboutira à mettre en œuvre les accords qui excluront l'ingérence dans les affaires de l'Afghanistan déterminera la rapidité du retrait des troupes soviétiques.

109. La déclaration du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a suscité une réaction positive dans un certain nombre de pays. Elle mérite d'être étudiée attentivement et d'être acceptée par tous ceux qui sont réellement intéressés à une normalisation de la situation dans la région de l'Asie du Sud-Ouest et qui respectent le droit des peuples à se développer selon la voie qu'ils ont choisie, sans ingérence extérieure.

110. La position de l'Union soviétique est claire et nette. L'Union soviétique appuie entièrement les propositions du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan du 24 août. L'Union soviétique est en faveur d'un règlement pacifique politique de la situation qui règne autour de l'Afghanistan, de la cessation totale et inconditionnelle de toute forme d'ingérence armée ou autre dans les affaires de l'Afghanistan et l'assurance qu'elle ne se renouvellera pas, et de la normalisation des rapports entre l'Afghanistan et ses voisins. Nous considérons l'Afghanistan comme un Etat indépendant non aligné et nous estimons qu'à l'avenir l'Afghanistan doit conserver ce statut.

111. D'aucuns, aux Nations Unies, amplifient et déforment de façon délibérée la question de la présence d'un contingent militaire soviétique limité sur le territoire afghan. Ceux qui s'y emploient le plus activement sont ceux qui ont organisé et qui poursuivent l'ingérence armée en vue de renverser le Gouvernement légitime de l'Afghanistan. La partie soviétique a répondu sans équivoque à ces déclarations et arguments. Prenant la parole, en mai dernier à Tbilisi, L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et président du Presidium du Soviet suprême de l'URSS, a déclaré :

« La conclusion d'un accord sur un règlement politique permettrait d'établir, après concertation avec la partie afghane, un calendrier et les modalités de retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. Le non-renouvellement de l'intervention contre l'Afghanistan doit être fiable et garanti. Le retrait des troupes pourrait s'effectuer au fur et à mesure de la mise en œuvre des accords conclus. »

112. On ne peut manquer d'observer que ceux qui, à l'instar des Etats-Unis et de la Chine, parlent le plus de la présence des troupes soviétiques en Afghanistan, sont, en fait, ceux qui mettent le plus d'obstacles sur la voie d'un règlement politique de la situation qui règne autour de l'Afghanistan et, par conséquent, sur la voie qui mène au retrait d'un contingent militaire soviétique limité du territoire afghan. D'où leur intérêt à maintenir la tension en Asie du Sud-Ouest, pour servir leurs propres objectifs égoïstes plutôt que pour régler la situation actuelle et sauvegarder les intérêts des peuples d'Afghanistan et du Pakistan.

113. Il n'y a pas d'autre moyen que les négociations pour diminuer la tension en Asie du Sud-Ouest. Malheureusement, le Pakistan a jusqu'à présent éludé des négociations directes avec la République démocratique d'Afghanistan. On peut rappeler, cependant, que des contacts ont eu lieu récemment entre les Ministres des affaires étrangères de

l'Afghanistan et du Pakistan, par l'intermédiaire du Secrétaire général. Les deux parties estiment que ces contacts ont été utiles. La négociation dans le cadre de tels contacts est plus complexe que par la voie d'un dialogue direct. Cependant, il serait faux de sous-estimer, et encore plus de ne pas tenir compte, du souhait exprimé par les parties de poursuivre le processus diplomatique ainsi engagé. Il faut espérer que le Pakistan est réellement prêt, comme l'a déclaré son Ministre des affaires étrangères, M. Aga Shahi, lors du débat général devant l'Assemblée générale, « à laisser de côté les problèmes de procédure pour [se] livrer à un échange de vues sur des questions de fond, par l'intermédiaire du Secrétaire général ou de son représentant... et amorcer un processus irréversible de dialogue pour la paix » [23<sup>e</sup> séance, par. 173 et 174].

114. Il ne faut pas laisser passer les occasions de parvenir à une compréhension mutuelle sur cette question. En tout cas, on ne peut qu'être d'accord avec la conclusion du rapport du Secrétaire général selon laquelle « l'approche adoptée peut effectivement faciliter la recherche d'une solution politique équitable » [A/36/653, par 8]. D'autre part, si les Nations Unies se laissent entraîner dans une discussion stérile et dangereuse sur la prétendue question afghane, ceci, considéré objectivement, ferait le jeu de ceux qui souhaitent saper le règlement politique et maintenir la tension en Asie du Sud-Ouest en raison de leurs intérêts impérialistes et hégémonistes.

115. Il est tout à fait évident que la résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session sur la question afghane n'a pas permis de se rapprocher, même d'un iota, d'un règlement politique. Et même si, sur la voie menant à ce but, on est parvenu à quelques résultats extrêmement vagues, ce n'est pas grâce à la résolution de l'Assemblée générale, c'est malgré elle. Quant au projet de résolution présenté à cette session de l'Assemblée générale, il est caractérisé par les mêmes défauts qui ont rendu inacceptable la résolution anti-afghane adoptée à la trente-cinquième session. Par exemple, on ne dit rien, dans ce projet de résolution, des négociations qui constituent un moyen de règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan. La question du retrait des troupes du territoire afghan est posée séparément du problème de la cessation garantie de l'ingérence dans les affaires de l'Afghanistan. Il existe, en outre, dans ce projet un certain nombre d'autres paragraphes totalement inacceptables car ils portent atteinte aux droits souverains de l'Afghanistan. Par conséquent, le projet de résolution manque de réalisme politique, ignore les facteurs objectifs de la situation et ne tient absolument pas compte ni des intérêts légitimes de la République démocratique d'Afghanistan ni de ses initiatives constructives. C'est pourquoi l'Union soviétique s'y oppose catégoriquement. S'il était adopté, contrairement à la volonté clairement exprimée du Gouvernement afghan, ce serait là une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Nous estimons que ceux qui voteront pour ce projet de résolution — que ce soit de leur propre volonté ou sous la pression d'autres Etats — se prononceront pour le maintien, indéfiniment, de la tension en Asie du Sud-Ouest.

116. La délégation soviétique réaffirme, une fois de plus, sa conviction que les efforts des Nations Unies doivent tendre non à attiser les passions et à maintenir l'ingérence armée, mais plutôt à faciliter, par tous les moyens possibles, un règlement politique authentique de la situation autour de l'Afghanistan.

117. M. NISIBORI (Japon) [interprétation de l'anglais] : La situation en Afghanistan, qui découle de l'invasion militaire soviétique de décembre 1979 et qui a suscité l'indignation et l'appréhension dans le monde entier, est

toujours aussi tendue. Cette situation, comme cela a été déclaré maintes fois, viole les principes fondamentaux du droit international, notamment les principes de la non-ingérence et du non-recours à la force énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle représente donc une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Des voix se sont élevées au sein de la communauté internationale, pour exprimer une profonde préoccupation et lancer des appels en vue d'un règlement de ce grave problème.

118. L'expression la plus claire de l'opinion mondiale se trouve reflétée dans la résolution ES-6/2, adoptée à une majorité écrasante lors de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, en janvier 1980, et qui demande notamment le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères d'Afghanistan. Un appel semblable a été lancé l'année dernière dans la résolution 35/37 de l'Assemblée générale. Malgré ces expressions de préoccupation et ces appels émanant de la communauté internationale, l'Union soviétique est restée intransigeante, et il n'existe encore aujourd'hui aucune perspective de règlement. Le Gouvernement japonais maintient que l'intervention soviétique en Afghanistan, qui enfreint le droit et la justice internationaux, devrait prendre fin immédiatement et que les troupes soviétiques devraient se retirer sans délai. Le problème doit être réglé conformément aux principes de la non-ingérence et du respect du droit à l'autodétermination.

119. A cet égard, je voudrais mentionner les efforts accomplis par le Secrétaire général des Nations Unies en vue de faciliter les négociations entre les parties concernées. A deux reprises, il a envoyé M. Pérez de Cuéllar dans les pays de la région et, en mai de cette année, il s'est rendu lui-même en Union soviétique pour explorer les moyens permettant de régler le problème. Le Japon se félicite et appuie ces efforts et espère qu'ils se poursuivront à l'avenir.

120. Le Japon comprend parfaitement l'inquiétude profonde que cette situation a suscitée au sein des pays non alignés et en particulier des pays islamiques. Les efforts que l'Organisation de la Conférence islamique a faits pour régler le problème bénéficient de notre plein appui. En outre, nous apprécions hautement la proposition avancée en juin dernier par le Conseil européen en vue de réunir une conférence internationale permettant de trouver une

solution, de même que les efforts du Conseil pour essayer d'influencer l'Union soviétique.

121. La situation en Afghanistan a d'énormes conséquences pour le Pakistan et d'autres pays voisins. Mon pays éprouve de la compassion pour le Gouvernement pakistanais qui, en accueillant les réfugiés en provenance d'Afghanistan, se trouve aux prises avec de nombreuses difficultés. Nous avons l'intention de continuer, tant pour des raisons humanitaires que pour des considérations touchant la paix et la stabilité de la région, à coopérer concrètement aux activités de secours, par l'intermédiaire du HCR et du Programme alimentaire mondial ainsi que par l'intermédiaire d'autres organisations.

122. Le Japon appuie fermement le projet de résolution A/36/L.15, qui a été proposé par plus de 40 Etats Membres. Ce projet reflète la volonté de la communauté internationale et confirme les principes fondamentaux du règlement du problème. Ma délégation espère que le projet de résolution sera adopté à une écrasante majorité, comme l'ont été les résolutions précédentes à ce sujet.

123. Le Gouvernement japonais renouvelle son appel à l'Union soviétique pour lui demander de répondre aux appels lancés par la communauté internationale depuis deux ans pour exiger le retrait immédiat de ses troupes. Il insiste, en outre, pour que le droit à l'autodétermination soit rendu rapidement au peuple afghan. Le Japon ne reconnaît pas le régime actuellement en place en Afghanistan bien que, en tant que nation asiatique, il ait entretenu des relations amicales et de coopération avec le peuple afghan. Nous espérons donc fermement que le peuple afghan pourra très prochainement mettre en place un gouvernement fondé sur sa volonté librement exprimée et que nous pourrions à nouveau jouir de relations amicales et de coopération avec ce peuple.

*La séance est levée à 13 h 10.*

#### NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année*, Supplément d'avril, mai et juin 1980, document S/13951.

2. *Ibid.*, Supplément de juillet, août et septembre 1980, document S/14129.

3. Voir *The Department of State Bulletin*, vol. 81, n° 2054 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1981), p. 17.